



CONDITIONS DE REGLEMENT ET D'ANNULATION DES SEJOURS

CONDITIONS DE REGLEMENT

Deux possibilités sont proposées :

- Paiement d'un acompte d'environ 30% du cout total du séjour à l'inscription et le solde avant le départ
- OU
- Paiement tous les mois suivant un échéancier défini en fonction du cout total du séjour et du nombre de mois précédant la date du séjour

Dans le cas d'un paiement mensuel l'acompte sera représenté par les premiers mois de versement de l'échéancier sauf conditions particulières de certains séjours

Les règlements se font exclusivement par chèque à l'ordre du Cyclo Club Pringy

CONDITIONS D'ANNULATION

Les frais* d'annulation sont de 2 types :

- frais concernant l'hébergement
 - application du barème de l'hébergeur déduisant sur l'acompte versé un % variable en fonction de la date d'annulation précédant le départ
 - application du supplément chambre individuelle pour les couples dont l'un des deux annule et si il ne peut pas être reporté en chambre double
- frais concernant le transport en commun
 - une partie ou la totalité du cout du transport par personne sera déduite de l'acompte versé en fonction de la date d'annulation d'après le barème suivant :
 - 1 mois avant le départ : 25 %
 - de 1 mois à 15 jours avant le départ : 50 %
 - de 15 jours à 2 jours avant le départ : 75 %
 - la veille où le jour du départ : 100 %

* Ces frais ne s'appliquent pas si la personne qui se désiste est remplacée dans les délais impartis